

2018

Antonín Mokrý République tchèque

L'année 2018 a été une année d'intenses négociations politiques entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit en ce qui concerne les conditions de retrait et la forme de leurs futures relations mutuelles. De nouveaux défis pour la préservation des droits des citoyens et des professionnels, dont les avocats, sont apparus en relation avec les négociations du Brexit. En tant que président, j'ai consacré tous mes efforts à promouvoir les solutions les plus raisonnables, à la fois pour maintenir les avocats britanniques comme partie intégrante de la profession d'avocat en Europe, et pour exprimer la nécessité d'obtenir les conditions les plus favorables pour les citoyens et les sociétés de l'UE et du Royaume-Uni à la fois sur le continent et outre-Manche. Certaines garanties essentielles relatives aux droits des citoyens ainsi qu'à la reconnaissance des titres professionnels des avocats et à la libre prestation de services juridiques ont été réunies, mais des objectifs plus ambitieux restent à atteindre dans le cadre du futur accord de libre-échange.

Malheureusement, 2018 a également été une année perturbatrice en termes d'état de droit. La Commission européenne a lancé des procédures d'infraction à l'état de droit à l'encontre de la Hongrie et de la Pologne. Le CCBE a suivi et suivra de près les effets potentiels des revers de l'état de droit non seulement dans ces États membres, mais partout dans l'UE, étant donné qu'il est gravement préoccupé par toute érosion potentielle des valeurs démocratiques et humanitaires qui pourrait affecter négativement les droits des citoyens, l'indépendance du pouvoir judiciaire et des avocats et la liberté d'exercice de la profession d'avocat, y compris l'autorégulation des barreaux.

En janvier 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ait confirmé la nécessité d'une Convention européenne sur la profession d'avocat

À cet égard, j'ai également été très heureux qu'en janvier 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ait confirmé la nécessité d'une Convention européenne sur la profession d'avocat et ait recommandé ce projet au Comité des ministres. Il semble à présent que ce projet se poursuive de manière prometteuse par une étude de faisabilité et nous souhaitons tous qu'il aboutisse. Le CCBE a été extrêmement actif dans la promotion de la Convention et je n'en attendais pas moins qu'une issue positive à Strasbourg alors qu'il organisait son audition publique sur la situation des avocats persécutés et en danger, ce qui a apparemment influencé le résultat positif du vote de l'Assemblée.